



Après plus de 20 ans problèmes pour tailler nos haies à l'extérieur

Par **Karine2120**, le **12/06/2021** à **20:36**

Bonsoir,

Je viens vers vous pour obtenir un conseil.

Nous vivons depuis 38 ans au même endroit. La haie plantée légalement dans notre propriété pousse et chaque année nous l'entretiens (rapidement et proprement)

Pour vous expliquer rapidement la situation :

*Au niveau du bornage, notre grillage est en retrait de la limite autorisée

* l'accès aux haies se fait par un champs appartenant à une ex-voisine qui loue ce terrain aux nouveaux propriétaires de la maison attenante.

*Sur ce champs, là où sont coupées les haies, il y a une servitude appartenant à un autre voisin (champ agricole enclavé)

* L'ancienne voisine nous avait donné son accord oral pour couper notre haie

Seulement, les nouveaux locataires sont décidés à nous pourrir la vie (se croyant déjà propriétaires d'ailleurs...)

Ont-ils le droit de nous refuser la possibilité de tailler nos haies comme nous le faisons depuis plus d'une vingtaine d'années ?

Quel recours avons-nous ? (vu qu'ils ne sont pas propriétaires, qu'il n'y a pas en soit de dégradation = car sur passage de servitude agricole et que tout est fait proprement (tout est ramassé et nettoyé rapidement)

Merci par avance.

Par **Marck.ESP**, le **12/06/2021** à **22:01**

Bonjour

La propriétaire ne veut intervenir auprès de ses locataires ?

Il doit vous donner l'autorisation de passage pour tailler votre haie s'il ne désire pas l'entretenir lui-même.